

25 février 2022

(22-1810)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: français

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

SUISSE: LOI FÉDÉRALE SUR LES BREVETS D'INVENTION

Membre présentant la notification	SUISSE
--	--------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi fédérale sur les brevets d'invention
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/CHE/22_0964_00_f.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/CHE/P/19 , IP/N/1/CHE/E/4 , IP/N/1/CHE/21
Brève description du texte juridique notifié	
Existence du droit au brevet, brevets nationaux et brevets européens, demande internationale de brevet, acquisition et étendue des droits, registre des brevets, voies de droit civil et pénal, procédure d'opposition dans l'examen préalable, recours administratif, etc.	
Dernières modifications: Art. 9, al. 1 let. g et h; 46a, al. 4, let. h: - Exceptions aux effets du brevet liés aux libertés thérapeutiques.	
Art. 140a al.1 et 1bis, 140b, al. 1 let. b; 140e, al. 1 et 3; 140f, al. 1; 140i, al. 1 let. c, 2 et 3; 140l al. 2; 140n ; 140o; 140p; 140q; 140r; 140s; 140t; 140u; 140v; 140w; 140x; 140y; 140z; 149: - Introduction des certificats complémentaires de protection pédiatrique et des « prolongations pédiatriques » (conditions, droit, nullité, délais, taxes, procédure, registre, publications).	
Langue(s) du texte juridique notifié	Français
Entrée en vigueur	1 janvier 2019
Autre date	Adoption : 18 mars 2016

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	20 janvier 2022
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) Stauffacherstrasse 65/59g CH – 3003 Berne Téléphone: +41 31 377 77 77 Courriel: info@ipi.ch

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.